

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 038-213801731-20230331-2023\_004-DE



**Séance du 31/03/2023**

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 9 Contre : 9 Abstention : 0 Pour : 9

**Délibération N° 2023-004 : Vote des taux d'imposition 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents** : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louisette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,

**Étaient absents et excusés** : GUITHON Bernard, OUGIER Isabelle

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vote chaque année les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Le produit fiscal pour l'année 2023 sera réparti comme suit :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	/	14.87 %
Foncier bâti	34.46 %	34.46 %
Foncier non bâti	43.01 %	43.01 %
Cotisation Foncière des Entreprises	32.05 %	32.05 %

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 sauf à intégrer les obligations légales expliquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter les taux d'imposition des taxes pour 2023 comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener ce dossier à son terme

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.  
Christian PICHOU